

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 14 septembre 2021

CP2021_09_26
id. 5914

Le 14 septembre 2021, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.

*Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 7*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, M. CROS, M. DEPRINCE, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme SARDEING, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

Mme SINOPOLI (pouvoir à Mme SARDEING)

Sont absents :

M. DESCAZEAUX

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par la loi n° 2021-699 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, la commission permanente peut valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION

PLAN D'ACTIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE POUR 2021

Le Département de Tarn-et-Garonne participe annuellement au plan départemental d'actions de sécurité routière en mettant en œuvre ses propres actions ou en soutenant d'autres initiatives, en particulier celles de certaines associations.

En 2021, le Département de Tarn-et-Garonne pourrait être partenaire de plusieurs actions, notamment en faveur des jeunes, pour un coût total de 10 000 €.

I - PROGRAMME LOCAL DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2021

Enjeu « sécurité des déplacements domicile-collèges » :

Il s'agit d'une action menée en partenariat avec la prévention routière, visant à faire prendre conscience aux nouveaux collégiens du danger relatif aux déplacements domicile-collèges, avec une participation du Département de 2 500 €, permettant de financer la location des autobus nécessaires à cette sensibilisation.

Enjeu « deux roues motorisés » : 15 interventions

Le Département de Tarn-et-Garonne participe à des actions d'éducation et de prévention auprès des utilisateurs de deux-roues motorisés dans les établissements scolaires et militaires ou lors de différentes manifestations motocyclistes.

Ces actions sont conduites en partenariat par le service coordination sécurité routière de l'État (Préfecture / Direction départementale des territoires de Tarn-et-Garonne), les forces de l'ordre (police, gendarmerie) et la fédération française des motards en colère (FFMC 82).

La participation du Département est valorisée par la remise de lots promotionnels tels que casques, contrôleurs de pression pneumatiques, gants, protège-cous remis aux lauréats par un élu du Département.

Pour l'année 2021, il est prévu de reconduire ces actions. Aucune manifestation n'ayant pu être organisée en 2020 du fait des contraintes sanitaires, un stock de lots promotionnels a été constitué par anticipation. En complément, et afin d'optimiser le fonctionnement du matériel de simulation "moto", une remise à niveau du matériel informatique dédié doit être envisagée. Le montant à affecter à cet enjeu en 2021 est proposé pour 2 500 €.

Actions de la prévention routière :

La prévention routière participe à de nombreuses actions de sécurité routière. Pour l'année 2021, il est proposé une intervention du Département à 3 niveaux :

- Aide au fonctionnement des pistes d'éducation routière. Cette subvention permet le financement de frais nécessaires au fonctionnement des pistes, ainsi que la maintenance des véhicules utilisés à cette occasion, dans le cadre des interventions dans les écoles et les collèges.
- Aide du Département pour la participation à la réalisation de l'enjeu sécurité liée aux déplacements domicile-collèges avec les bus scolaires.
- Aide pour la mise à disposition des écoliers et des collégiens de la documentation concernant la sécurité routière, adaptée aux enfants et aux adolescents.

Le montant global d'aide au bénéfice de la prévention routière s'élèverait à 2 000 €.

Enjeu « alcool, drogue, comportements délictueux » :

Le Département souhaite, dans le cadre des actions 2021, poursuivre son action forte pour la prévention des addictions de type alcoolémie et stupéfiants et favoriser les opérations « Capitaine de Soirée » en collaboration avec les comités des fêtes, les discothèques, les clubs sportifs et le monde étudiant, à l'occasion de soirées festives.

L'association « rentrez en vie » (REV) répond complètement à ces objectifs en sensibilisant et faisant prendre conscience à tout conducteur de véhicules motorisés que celui qui conduit c'est celui qui ne boit pas, lors de soirées festives.

Cette action, de portée nationale, s'adresse surtout aux jeunes, entre 18 et 24 ans, mais aussi aux adultes fréquentant les boîtes de nuit et les lieux festifs, qui désignent un chauffeur s'engageant à rester sobre pour le retour de la soirée.

L'implication du Département, marquée par une aide financière de 3 000 €, en augmentation de 500 € de façon exceptionnelle en 2021 pour permettre de compenser les difficultés rencontrées du fait des contraintes sanitaires, permettra d'aider cette association qui se mobilise fortement pour lutter contre l'insécurité routière liée à la consommation excessive d'alcool.

II - SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS

Actions	Montant
- Enjeu « sécurité des déplacements domicile-collèges »	2 500,00 €
- Enjeu « deux roues motorisées »	2 500,00 €
- Actions de la prévention routière	2 000,00 €
- Enjeu « alcool, drogue, comportements délictueux »	3 000,00 €
TOTAL	10 000,00 €

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées et au titre du plan d'actions de sécurité routière pour 2021, la participation du Département de Tarn-et-Garonne, pour un montant total de 10 000 €, aux actions suivantes :
 - « Sécurité des déplacements domicile-collèges ».....2 500 €
 - « Deux Roues Motorisées ».....2 500 €
 - « Prévention Routière ».....2 000 €
 - « Alcool, stupéfiants, comportements délictueux ».....3 000 €

- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées aux articles suivants :
 - 6135 – sous-fonction 221 pour l’enjeu « sécurité des déplacements domicile-collèges »
 - 21838 – sous-fonction 621 pour l’enjeu « deux roues motorisées »
 - 65684 – sous-fonction 18 pour les enjeux « prévention routière » et « alcool, stupéfiants, comportements délictueux »

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL